

siéger lorsqu'on a eu ce fameux «épisode des cloches qui sonnaient», eux . . . les électeurs de ces circonscriptions-là n'ont pas eu une représentation dans ce Parlement pendant ces quelques jours. Et pendant les mêmes jours, je suis convaincu que plusieurs projets de loi auraient été mis de l'avant, plusieurs projets de loi nécessaires pour les Canadiens seraient devenus lois.

Je vais vous dire aussi que nous, de l'opposition officielle, n'avons aucunement l'intention d'agir de cette façon. Je dois dire que, comme les députés du parti progressiste conservateur, il arrive que parfois nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement. Par exemple, je suis d'accord sur le principe général de ce projet de loi qui est présenté aujourd'hui. Je ne suis pas d'accord sur le fait que le gouvernement, encore une fois, par exemple, oublie la plupart de ses promesses. Mais ce sont eux qui auront à vivre avec le fait qu'ils ne satisfont pas aux promesses qu'ils ont faites aux Canadiens.

Mais quand même, ce que j'étais pour vous dire, monsieur le Président, c'est que certains d'entre nous, même si nous ne sommes pas toujours d'accord, nous allons l'exprimer dans cette Chambre lorsque nous ne le sommes pas, et nous allons voter contre les projets de loi. Nous n'avons aucunement l'intention de faire sonner les cloches pour des semaines ou d'agir d'autres façons qui, effectivement, paralysent ce Parlement et le gouvernement de notre pays. Alors nous, de notre parti politique, nous sommes d'accord avec le gouvernement lorsqu'il dit que le projet de loi C-12 est un bon projet de loi; nous le reconnaissons puisque c'est un projet de loi qui a été copié des libéraux dans le passé. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur les deux ou trois parties du projet de loi qui ont été modifiées et je dois dire que nous sommes insatisfaits, si je me répète, que la partie qui discute des rabais aux agriculteurs, la partie qui s'applique aux agriculteurs n'a pas été complètement remplie parce que, comme je l'ai dit tantôt, d'une main on donne un dollar aux agriculteurs et de l'autre main on le reprend. On reprend probablement beaucoup plus qu'on en a donné.

Alors, monsieur le Président, je dois dire au gouvernement que nous, de notre parti, continuerons à chaque occasion possible de rappeler au gouvernement l'engagement qu'ils ont pris le 4 septembre, l'engagement de rencontrer les 338 promesses. Il y en avait peut-être plus que 338. Il se peut peut-être que quelques députés progressistes conservateurs ici et là aient fait des promesses dans leurs circonscriptions. Peut-être même que le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) aurait promis à ses électeurs qu'ils n'auraient pas été mis à pied s'ils avaient voté pour le gouvernement. C'est possible qu'une promesse comme celle-là aurait été faite. Mais les électeurs d'Ottawa-Carleton, ceux qui ont perdu leur emploi, ceux qui vont le perdre, vont être déçus que cette promesse-là n'ait pas été remplie. Mais enfin, on va parler des 338 promesses qui ont été faites à l'échelle nationale et nous, de notre parti, allons rappeler ce gouvernement à chaque occasion qu'ils doivent remplir leurs promesses. S'ils disent que la tablette est vide et qu'ils ne peuvent pas se le permettre: c'était à eux de se renseigner, c'était à eux de faire leur boulot, c'était à eux de tout faire cela avant de prendre l'engagement!

Et pour revenir au député de LaSalle (M. Lanthier) qui nous a dit tantôt, monsieur le Président, qu'en affaires, parce que lui, apparemment, c'est un homme d'affaires, on analyse le tout avant de s'engager, je crois qu'il se réfère à quelque chose

du genre, il aurait dû faire la même chose en ce qui a trait aux 338 promesses.

Le président suppléant (M. Charest): Questions et commentaires?

[Traduction]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai éprouvé une drôle d'impression à écouter le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Il a accusé le gouvernement d'avoir volé le projet de loi à son parti. Il a dit qu'il avait repris les propositions fiscales formulées par le gouvernement libéral durant la législature précédente, qu'il les avait rassemblées en vrac et présentées sous forme du projet de loi C-12. Le député est intervenu en disant que c'est à son parti que nous devons ces mesures, mais je voudrais lui demander comment il va se prononcer sur ce projet. Va-t-il voter pour ou contre le projet de loi C-12?

M. Boudria: Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt au cours de mon exposé, une bonne partie du projet de loi n'est qu'une répétition des mesures déjà proposées auparavant à la Chambre. J'ai expliqué en détail que la ressemblance entre ces propositions et les précédentes était frappante. Cependant, il y a certaines parties du projet de loi dont je n'ai pas traité, et notamment de deux articles. L'un concerne la procédure d'appel et l'autre, la ristourne sur la taxe sur le carburant. Celle-ci ne correspond absolument pas à la promesse faite par le gouvernement en août et septembre derniers. A cette époque-là, les ministériels ont promis de faire deux choses. En fait, ils ont fait 338 promesses, mais en ce qui a trait au présent projet de loi, il y avait deux grands thèmes. Il a promis tout d'abord de supprimer la taxe d'accise sur l'essence et le carburant diesel et de ne pas augmenter la taxe d'accise sur les autres produits.

Or, on constate que, le gouvernement élimine, en partie, la taxe d'accise; cela, nous le reconnaissons. D'un autre côté, il présente de façon détournée d'autres mesures fiscales. Ainsi, si le gouvernement veut vraiment être honnête envers les Canadiens, il devrait préciser dans ce projet de loi que la taxe d'accise est remplacée par la taxe que j'ai mentionnée précédemment. Nous saurions alors ce qui se passe. En fait, le gouvernement fait disparaître une taxe pour la remplacer par une autre. Cependant, dans le document dont j'ai parlé, on n'appelle pas cela des taxes, on parle plutôt de recouvrement des coûts, quelle que soit la signification de cette expression. Il s'agit en fait d'une taxe déguisée, et même pas bien. Nous savons tous que l'imposition d'un droit sur un service qui était auparavant gratuit constitue en fait une taxe. Ce n'est pas tout à fait honnête que d'appeler cela autrement. Il s'agit d'une taxe ou d'une augmentation de taxe, mais pas de recouvrement des coûts.

Ce sont les craintes que j'ai exprimées précédemment à la Chambre. Je suis d'accord avec le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) lorsqu'il affirme qu'une bonne partie de ce projet de loi a été présentée précédemment par les libéraux. Je l'ai reconnu. Il y a cependant certaines différences que je viens d'expliquer. Lorsque notre parti a présenté ce projet de loi dans le passé et au cours de la dernière campagne électorale, nous n'avons jamais demandé aux gens de voter pour nous en retour de 338 promesses et d'une vie meilleure.